



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE



*Point de vue de l'État* .....



**vers  
un pôle métropolitain  
en Auvergne**

avril 2013



# édito



Les élus des communautés d'agglomérations de Clermont-Ferrand, de Riom et de Vichy-Val d'Allier, rejoints par ceux des communautés de communes de Thiers, Issoire ont manifesté leur intention de s'engager dans la création d'un pôle métropolitain.

La métropolisation est un phénomène en cours sur de nombreux territoires et elle est indissociable de leur développement. Cette initiative va dans le sens d'une meilleure structuration de la réponse des collectivités à ce phénomène à l'échelle des territoires vécus par leurs habitants et par les acteurs économiques. Elle doit être encouragée. Elle a également le mérite d'interroger chacun des acteurs du territoire et des territoires voisins sur leur volonté et leur capacité à contribuer au développement du fait métropolitain à l'échelle du Val d'Allier.

Les collectivités à l'origine de ce projet ont souhaité que les services de l'État puissent apporter un éclairage sur le fait métropolitain à l'échelle de ce territoire. Le « point de vue de l'État » qui est présenté ici constitue une première réponse à cette sollicitation.

Il constitue un point de départ établi à l'issue d'un séminaire qui a associé les préfetures, les différentes directions régionales et départementales, le rectorat, l'ARS, l'ADEME, l'INSEE avec l'appui de Daniel Béhar, consultant à la coopérative Acadie et professeur associé à l'Institut d'Urbanisme de Paris.

Il met en exergue plusieurs thèmes qui pourront être approfondis ultérieurement, dans le cadre partenarial de travail que le pôle métropolitain et les autres collectivités mettront en place ; sans viser à une description exhaustive des enjeux.

Il s'intéresse au fait métropolitain clermontois, sans se limiter aux seuls domaines de compétence que la loi reconnaît à une structure de pôle métropolitain ni aux limites géographiques des collectivités qui l'ont initié. Il recouvre ainsi un ensemble de champs sur lesquels la recherche de synergies entre les différents partenaires publics et privés mériteraient à nos yeux d'être développée au-delà de ce qui existe déjà.

Une présentation par l'INSEE de données relatives au fait métropolitain à l'échelle des aires urbaines des agglomérations concernées l'accompagne.

L'élaboration de ce « point de vue de l'État » bien qu'elle ne soit imposée par aucun texte a fait l'objet d'un travail transversal entre les services de l'État et je forme le vœu que cet apport soit utile tant aux collectivités qui s'engagent dans la constitution du pôle que pour initier des partenariats à l'échelle du territoire métropolitain et en Auvergne.

Le Préfet de Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme

Eric Delzant

# Prendre acte d'une réalité

**Doit-on considérer Clermont-Ferrand comme une métropole ?**

**Peut-on la classer dans le groupe de tête des agglomérations françaises ou relève-t-elle d'une strate intermédiaire ?**

La question agite depuis longtemps les experts de l'aménagement du territoire. Le projet de loi décentralisation au stade actuel, ne permet pas au territoire l'accès au statut de communauté métropolitaine qui en fixe le seuil à 400 000 habitants et exige un territoire d'un seul tenant sans enclave. Mais là n'est pas l'enjeu. Pour les acteurs du territoire et pour les habitants, classer Clermont-Ferrand dans telle ou telle catégorie de la hiérarchie urbaine nationale ou européenne n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, pour eux, la métropolisation clermontoise est un fait acquis.

Cette métropolisation clermontoise se manifeste aux yeux de tous selon deux registres. D'abord celui de la vie quotidienne de chacun sur le territoire. C'est un fait à Clermont-Ferrand comme ailleurs, les pratiques des habitants se sont affranchies des frontières administratives, qu'il s'agisse de celles des communes ou même de leurs intercommunalités.

Que l'on observe les mobilités quotidiennes des actifs ou les parcours résidentiels des ménages, le constat est le même : de Clermont-Ferrand à Vichy ou à Brioude, en passant par Riom, Thiers ou Issoire, c'est un vaste ensemble métropolisé que dessinent les pratiques sociales de nos

concitoyens. Mais cet ensemble constitue aussi une réalité économique. D'abord celle d'une identité partagée, construite au fil du temps et marquée par la prégnance de l'activité productive. Mais surtout, cette réalité industrielle, autour d'entreprises attachées au territoire, a su évoluer, se transformer – et c'est en cela qu'elle participe de la métropolisation clermontoise – développer ses capacités de conception et de recherche et s'inscrire ainsi dans la mondialisation des échanges qui caractérise la période contemporaine.

Extension spatiale, concentration de la production de richesses, ouverture au monde, voilà les signes de la dynamique de métropolisation clermontoise. Dans ce contexte, les services de l'État ne peuvent que se réjouir de l'initiative prise par les acteurs locaux, et particulièrement des représentants élus des collectivités de Vichy Val d'Allier, Riom Communauté et Clermont Communauté, d'aller vers la structuration d'un pôle métropolitain. Ils souhaitent contribuer au succès de cette démarche de construction métropolitaine. C'est là le sens de cette contribution : expliciter la perspective, les orientations et modalités d'une implication des services de l'État local dans cette dynamique de projet.

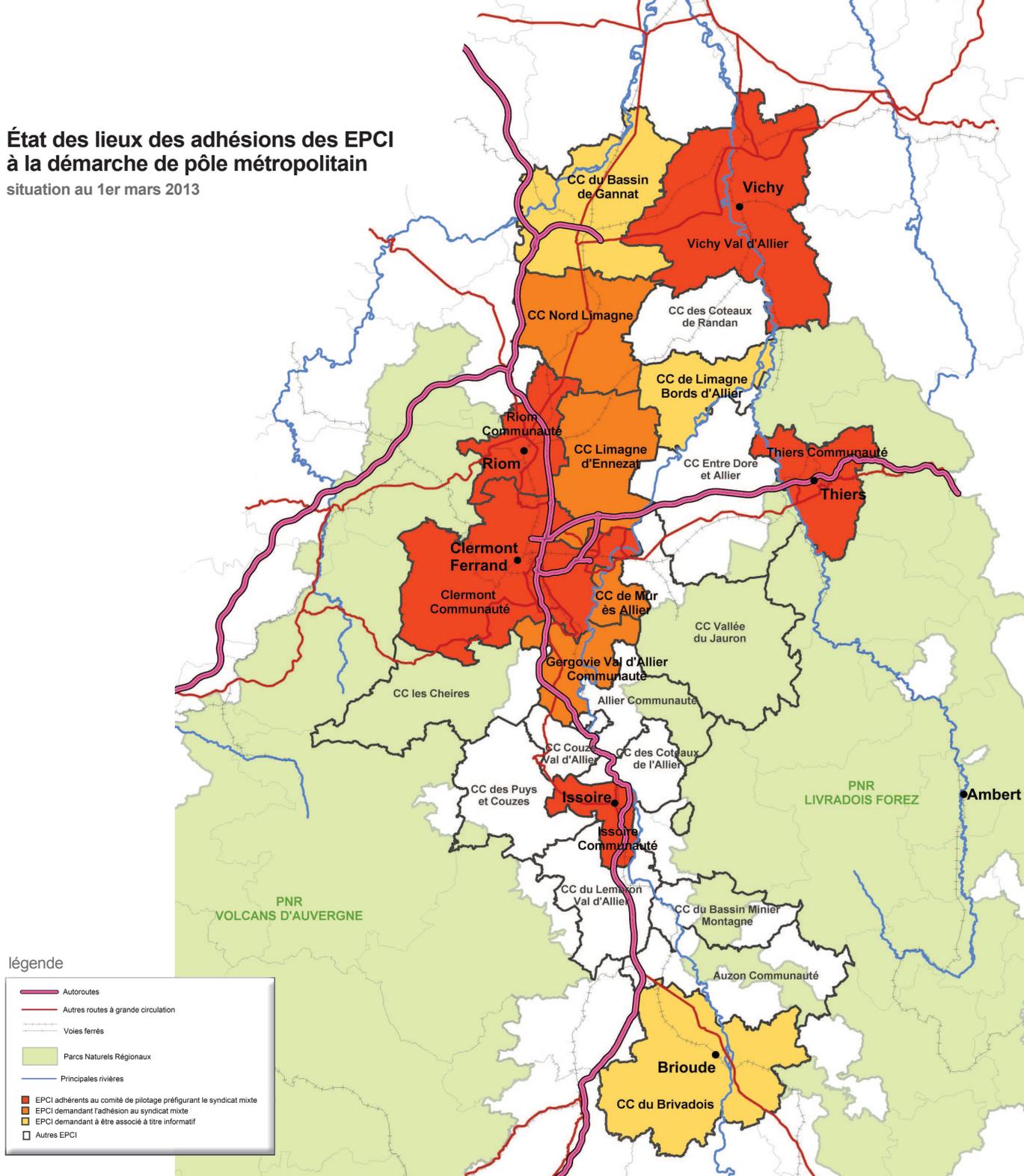
**Pôle  
métropolitain  
et code des  
collectivités  
territoriales**

*L'article L5731-2 du Code Général des collectivités territoriales a ouvert la possibilité aux EPCI à fiscalité propre comptant plus de 300 000 habitants (l'un d'entre eux comptant plus de 150 000 habitants) de s'unir pour constituer un pôle métropolitain, régi par les règles relatives aux syndicats mixtes, sous réserves des particularités ou spécificités prévues à l'article L5731-3.*

*Le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui*

## État des lieux des adhésions des EPCI à la démarche de pôle métropolitain

situation au 1er mars 2013



composent le pôle, et de développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports, afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional.

Les organes délibérants de chaque établissement public de coopération intercommunale se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences transférées au pôle métropolitain » (Article L5731-1 du Code Général des collectivités territoriales).

"Le représentant de l'État dans le département siège du pôle métropolitain notifie pour avis le projet de création à l'assemblée délibérante de chaque département et de chaque région dont font partie les communes intéressées.

A compter de cette notification, les assemblées délibérantes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. Cette création peut être décidée par arrêté du représentant de l'État dans le département siège de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est la plus importante" (Article L5731-2 du Code Général des collectivités territoriales).

# Inscrire la dynamique métropolitaine clermontoise dans son contexte

**La structuration d'une démarche métropolitaine entre les aires urbaines du Val d'Allier est opportune et légitime. Mais le premier souci de l'État est de veiller à l'inscription de cette démarche dans son contexte territorial à toutes les échelles.**

**Il y va de ses responsabilités, tant en termes d'égalité des territoires que de compétitivité nationale.**

## Tenir le cap d'un développement métropolitain à la fois dynamique et solidaire

Dans cet esprit, les services de l'État seront attentifs à ce que la démarche métropolitaine clermontoise soit, d'un point de vue territorial, à la fois dynamique et solidaire.

Solidaire, car chacun sait combien dans une région comme l'Auvergne, la crainte du «décrochage territorial» est largement partagée.

Parce qu'il ne faudrait pas que cette démarche métropolitaine prête le flanc à un procès en «dualisation» de l'Auvergne, les services de l'État veilleront à ce que les actions engagées dans le cadre métropolitain intègrent les interdépendances avec les territoires plus ruraux situés entre les agglomérations de la métropole ou à sa périphérie.

Il faudra aussi s'assurer que la montée en puissance de l'espace métropolitain auvergnat puisse avoir des retombées sur les autres grands territoires de la région, en termes de mise en réseau de l'offre de services et d'équipements notamment.

Pour autant, il ne s'agit nullement d'étouffer la dynamique métropolitaine au nom d'une conception par trop statique de l'équilibre territorial.

Espaces ruraux, villes moyennes, tous les territoires ont un rôle à jouer.

Leurs dynamiques ne se réduisent pas à une situation de dépendance vis à vis du territoire métropolitain, mais reposent aussi sur leurs ressources, leurs capacités productives et les échanges existants ou à construire avec des territoires parfois éloignés.

Si ces territoires, en particulier les «villes d'équilibre» telles que les définit le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, souhaitent s'engager dans une démarche prospective ou de coopération inter-territoriale, au sein du périmètre régional, ou à une échelle inter régionale, l'État sera prêt à leur apporter son soutien.

## Arrimer l'Auvergne au système métropolitain national

L'histoire et la géographie de la France ont ceci de particulier, que contrairement à d'autres pays européens, elles ont façonné le territoire national, non pas autour d'un ensemble de villes autonomes et équivalentes mais selon une armature hiérarchisée et intégrée. Cela marque aujourd'hui encore le processus de métropolisation.

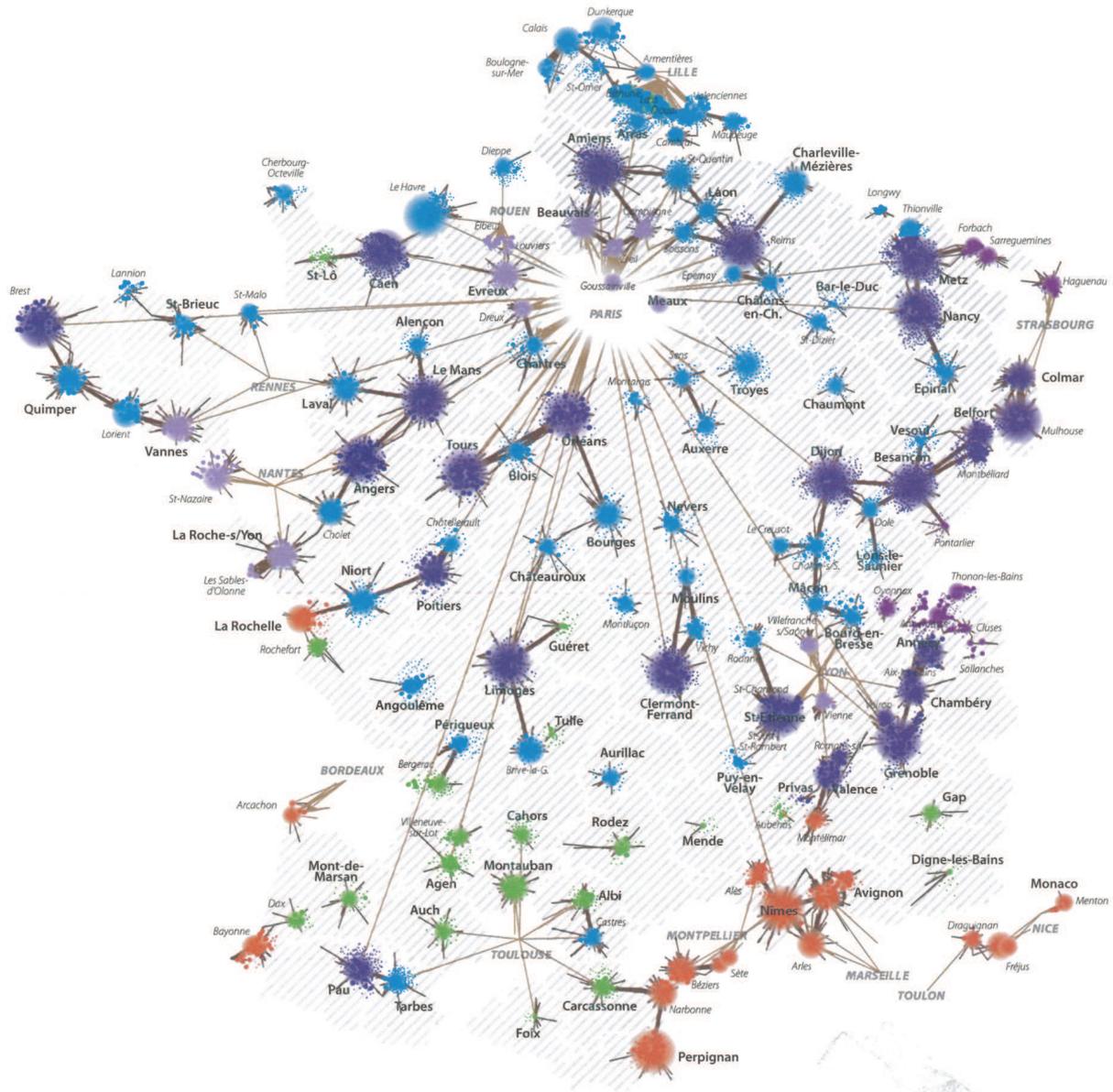
Les travaux de prospective «Territoires 2040», récemment conduits par l'État sous l'égide de la DATAR, ont souligné combien s'organisent aujourd'hui des systèmes métropolitains, y compris avec la région-capitale.

Le projet métropolitain clermontois devra d'autant plus s'inscrire dans cette perspective qu'à l'évidence, dans la période récente, les interdépendances par exemple en termes de services aux entreprises, de recherche et d'enseignement supérieur ou de santé se sont renforcées avec le système métropolitain lyonnais.

Les services de l'État sont prêts à contribuer à la réflexion locale relative aux modalités d'arrimage de la démarche auvergnate dans des systèmes métropolitains d'envergure nationale et européenne, sans exclusive, en étant attentif à la singularité clermontoise et à ses potentialités d'ouverture vers différents horizons.

# Territoires 2040

## Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité



### Type d'aire urbaine «intermédiaire»

Typologie inspirée de celle réalisée par l'Insee dans La France et ses régions, 2010

- tertiaisée
- transfrontalière
- littorale
- péri-métropolitaine
- industrielle
- orientation rurale

# Assurer la montée en puissance d'une métropolisation maîtrisée

## Réconcilier les différentes dimensions de la métropolisation clermontoise

Nous avons souligné d'emblée combien la métropolisation clermontoise constituait un fait acquis. Pour autant, il s'agit encore davantage d'un processus subi que maîtrisé. Il en découle que la métropolisation clermontoise n'est pas exempte de fragilités voire de contradictions.

Ainsi sur le plan économique, l'espace métropolitain clermontois est clairement inscrit dans la mondialisation, mais avant tout au travers de la présence réaffirmée et des investissements de grands groupes industriels. Cela constitue à l'évidence à la fois un atout et une fragilité, l'attachement au territoire dépendant de l'attractivité de celui-ci et des synergies entre ces groupes et le territoire.

Sur le plan spatial, du point de vue des fonctions résidentielles et de l'organisation du territoire, la métropolisation clermontoise est marquée d'abord par son caractère extensif. C'est d'une certaine façon un atout – la métropolisation clermontoise repose sur la relation quotidienne avec les aménités

du territoire qu'apportent par exemple le val d'Allier, la chaîne des Puys, le Forez – mais cela constitue aussi un risque majeur : celui de la sur-consommation des ressources naturelles et foncières et de la mise en péril des activités productives agricoles. Ceci se traduit par une forte urbanisation en particulier des espaces périurbains entre les trois agglomérations.

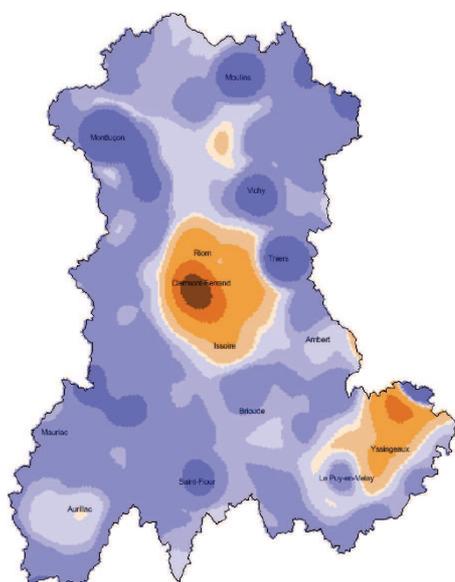
Enfin, comme chacun sait, c'est sur le plan de l'attractivité que la situation est la plus fragile. L'espace métropolitain éprouve des difficultés persistantes pour accueillir les jeunes et les cadres des fonctions métropolitaines.

Une métropolisation économique plutôt dynamique, mais handicapée par des faiblesses d'organisation spatiale et d'attractivité, faiblesses préjudiciables au développement du système métropolitain : tout le défi pour la démarche métropolitaine auvergnate est là. Comment réconcilier toutes ses dimensions pour assurer la montée en puissance d'une métropolisation maîtrisée ?

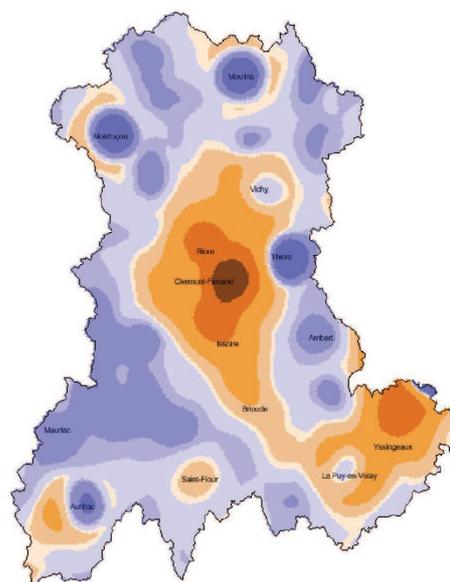
## Évolution de la densité de population

source : INSEE Auvergne - recensements de la population 1990 1999 2009

variation de densité de population 1990-1999



variation de densité de population 1999-2009



En habitants au km<sup>2</sup> par an

- 2 ou plus
- 1 à 2
- 0,3 à 1
- 0,1 à 0,3
- 0,05 à 0,1
- 0,05 à 0,05
- 0,1 à -0,05
- 0,3 à -0,1
- moins de -0,3

# Un tissu industriel ouvert sur l'international et bien implanté

*Le tissu industriel est composé de très grandes entreprises (Michelin, Limagrain, Aubert et Duval, Alcan) qui ont marqué la région et de très petites et moyennes entreprises implantées notamment dans les espaces ruraux.*

*Des secteurs traditionnels de l'industrie sont fortement représentés : industries agroalimentaires, transformations des matériaux-métallurgie et chimie-caoutchouc-plastiques. Des secteurs émergents se développent dans le domaine des biotechnologies et des TIC.*

*L'Auvergne occupe le 8ème rang national pour la part de l'industrie dans l'emploi total. 19 % de l'emploi total de la région se situe dans le domaine de l'industrie soit 2,3 points de plus que la moyenne nationale. Cette tendance se confirme à l'échelle des territoires concernés par le fait métropolitain.*

*Le périmètre du pôle métropolitain comprend une part importante de l'industrie auvergnate. Ce tissu économique est dominé par l'industrie du caoutchouc notamment en raison de l'entreprise phare régionale qu'est Michelin qui représente plus de 12 000 emplois sur*

*l'agglomération clermontoise, même si l'industrie du caoutchouc ne se résume pas à cette seule entreprise.*

*Les industries chimiques et pharmaceutiques représentent également un secteur clé notamment au regard de son potentiel de développement. La présence des entreprises telles que Merck Sharp & Dohme-Chribet à Riom, les laboratoires industriels de Vichy ou les laboratoires Théa à Clermont-Ferrand en atteste.*

*Le troisième secteur industriel stratégique du futur pôle métropolitain est la métallurgie et la fabrication de produits métalliques : sidérurgie, mécanique industrielle, forge et coutellerie. Ce secteur emploie plus de 14 000 salariés. Les plus grosses unités tel Aubert & Duval et Constellium France sont reconnues grâce à la maîtrise de procédés innovants.*

*Au-delà du groupe Aubert & Duval aux Ancizes-Comps, d'autres grands groupes situés aux franges du futur pôle métropolitain méritent une attention particulière du fait de leur poids dans l'économie locale : Sanofi-Aventis à Vertolaye ou la société des eaux de Volvic.*

source : INSEE Auvergne- DIRECCTE Auvergne

## Une approche de la métropolisation

*Daniel Béhar dans « Métropolisation : version française d'un paradigme universel » [1] propose une grille de lecture du phénomène de métropolisation permettant une analyse des phénomènes dynamiques en cours au niveau national dans leur diversité.*

*On peut distinguer en premier lieu "la métropolisation des économistes" (Krugman, Storper...) : fondée sur les travaux et concepts de la nouvelle économie géographique, cette approche souligne combien, au-delà des classiques effets d'agglomération, la métropolisation exprime le processus contemporain de création de valeur induit par la densité des interactions de toute sorte permises au sein de l'espace urbain.*

*La « métropolisation des sociologues » (Castells, Florida, Sassen...) met davantage en avant la dynamique de concentration spatiale et de mise en réseau mondiale des fonctions supérieures ou des « classes créatives » qui détermine le fait métropolitain.*

*Quant à « la métropolisation des géographes et des urbanistes » (Asher, Ferrier...) elle s'intéresse plutôt aux mutations spatiales induites par ces dynamiques socio-économiques et insiste alors sur les processus de dilatation, mais surtout d'interdépendances discontinues qui recomposent les espaces urbains ».*

[1] Métropolisation : version française d'un paradigme universel, chap 6-p114 La France une géographie urbaine, Armand Colin, collection U-oct.2010

## Afficher une nouvelle ambition collective

Assurer cette montée en puissance exige que l'ensemble des acteurs de l'espace métropolitain affiche au travers de cette démarche une nouvelle ambition collective. La visibilité métropolitaine ne s'acquiert pas au travers de la simple addition statique des forces de chacun. L'affirmation métropolitaine n'est pas une affaire de taille mais de dynamique.

Cette ambition collective doit faire évoluer l'image de la métropole clermontoise. Cela passe sans doute par un effort amplifié de « marketing territorial » mais surtout cela exige de chacun une attention quotidienne à la qualité et à l'innovation, par exemple pour tirer parti de la situation et des ressources exceptionnelles de l'espace métropolitain pour s'affirmer comme une référence de « métropole durable ».

## Approfondir la réflexion stratégique

Maîtriser les dynamiques de métropolisation pour en assurer la montée en puissance nécessite d'approfondir la réflexion stratégique simultanément sur les trois registres évoqués précédemment.

Sur le plan économique, il s'agit d'amplifier la dynamique de métropolisation à l'œuvre d'une part au travers d'une diversification de l'appareil productif prenant appui sur les ressources locales (par exemple dans le champ du végétal et de la biodiversité) et d'autre part en visant le développement des services immatériels aux entreprises. Plus généralement, la réflexion collective devra porter sur les conditions d'un meilleur accompagnement du tissu économique dans ses besoins en ressources humaines.

La question de l'attractivité est centrale. En la matière, la métropole clermontoise ne peut prétendre rivaliser avec les facteurs d'attractivité de métropoles plus importantes. En revanche, elle peut tirer parti de l'atout que constituent ses aménités naturelles.

Il lui faut pour cela mettre son « urbanité » à hauteur de ces atouts environnementaux. Cela exige sans doute des efforts collectifs tant à propos de la qualité de service (culture, enseignement supérieur, santé...) que de l'évolution des formes urbaines (qualité urbaine et architecturale).

Enfin, l'importance de la péri urbanisation clermontoise mérite réflexion collective.

Certes, ce phénomène peut être considéré comme une opportunité pour l'attractivité globale de l'espace métropolitain puisqu'il démultiplie de fait les portes d'entrée, les offres résidentielles pour attirer de nouvelles populations. Mais il exige tout à la fois une maîtrise de l'occupation de l'espace, une volonté partagée d'organiser de façon optimale l'offre de services collectifs et une capacité d'innovation en matière de déplacements et de gestion des mobilités. Sans cette intervention, se présente le risque d'un territoire déstructuré, banalisé, et d'une détérioration forte de son image.



# Amplifier la dynamique de coopération métropolitaine

## Organiser une coopération métropolitaine ouverte

L'initiative du projet de pôle métropolitain est partie des trois communautés d'agglomérations de Clermont communauté, Riom communauté et Vichy Val d'Allier. C'était là une configuration suffisante pour amorcer une démarche de coopération d'envergure métropolitaine. Mais l'espace métropolitain clermontois n'est pas réductible au périmètre de ces intercommunalités. Ce dernier laissait de côté à la fois des espaces périurbains et tout un pan de l'espace métropolitain, à l'Est et au Sud, autour des agglomérations de Thiers, Issoire, Brioude ou Saint-Flour.

La perspective que deux de ces agglomérations participent également à la création du pôle est très positive.

C'est en effet bien dans une perspective d'élargissement à terme à cet ensemble que doit se situer la création du pôle métropolitain.

Dans cette optique, les relations avec la future

métropole durable lyonnaise mériteront une attention toute particulière. En effet, c'est sans doute autour de cette métropole européenne que vont graviter les territoires métropolitains comme celui de Clermont-Ferrand.

Les relations avec d'autres formes de coopérations inter-territoriales qu'il s'agisse d'autres pôles métropolitains émergents ou, plus près, du réseau de villes Issoire, Brioude, Saint-Flour, ne devront pas être négligées.

Mais ce souci d'ouverture du projet de coopération ne doit pas seulement se déployer sur le registre territorial. Une telle démarche ne prendra tout son sens que si elle implique en son sein, au-delà des acteurs publics, la société locale et notamment les acteurs socio-économiques. À cet égard, la constitution, dans le cadre du pôle métropolitain et sous une forme à définir, d'un dispositif partenarial ouvert à ces derniers paraît opportune.

## Rechercher les synergies entre les territoires

Si la coopération consistait à faire le constat des spécialités respectives de chacun des territoires concernés, elle n'aurait guère de sens. Tout l'intérêt d'une telle initiative est de dépasser ce stade des complémentarités de fait pour rechercher les synergies entre les territoires. Ce n'est pas l'addition des forces de chacun qui constitue l'horizon de la coopération mais la capacité à atteindre ensemble un niveau de fonctions métropolitaines supérieur à la somme des positions respectives.

Pour aller dans le sens de ces synergies inter territoriales, la coopération métropolitaine clermontoise est confrontée à trois défis.

Le premier relève du registre de la planification coordonnée. Il s'agit de trouver entre les territoires concernés les voies d'une programmation coordonnée des investissements en matière d'équipements et de services. En particulier dans le domaine culturel ou sportif, l'intégration fonctionnelle des territoires de l'aire métropolitaine est telle qu'il est possible de raisonner en termes de mutualisation de l'offre en services de rang supérieur.

La question de l'accessibilité et de la desserte constitue le second défi commun. L'accessibilité externe ferrée à grande vitesse et la réalisation

d'un certain nombre d'infrastructures routières majeures tel le prolongement de l'A 719 constitueront assurément à moyen et long termes des accélérateurs de métropolisation. Mais sans attendre, c'est à favoriser la mise en place d'une véritable offre intégrée de mobilité au sein de l'espace métropolitain – du maillage des infrastructures en passant par l'inter modalité jusqu'à la question tarifaire qu'il faudra s'attacher. Cela nécessitera pour le futur pôle métropolitain d'associer à sa démarche les collectivités en charge des compétences liées aux déplacements inter urbains.

Enfin, le dernier défi tient aux enjeux d'aménagement de l'espace. Si le pôle métropolitain ne sera pas en mesure immédiate d'assurer cette compétence faute de coïncidence de son périmètre avec celui des SCOT concernés, il n'en reste pas moins qu'il se doit d'amorcer une réflexion globale sur ce sujet. Il s'agit d'abord d'envisager les modalités d'une mise sur le marché cohérente des offres foncières abondantes présentes. Par contre-coup, cette réflexion coordonnée devrait permettre d'amorcer le dialogue avec les territoires limitrophes afin de mieux maîtriser les dynamiques d'étalement urbain si prégnantes sur l'aire métropolitaine.

## Mettre progressivement en place des outils coopératifs et se donner les moyens d'une stratégie collective

À l'évidence, la réponse à de tels défis ne pourra être assurée avec les outils existants à l'échelle des EPCI fondateurs. La « mise en capacité métropolitaine » de l'action publique locale nécessitera des investissements mutualisés pour mettre en place ou renforcer les outils nécessaires à cette ambition.

À ce stade, il paraît d'abord nécessaire d'inscrire la coopération engagée dans une approche prospective de la situation métropolitaine clermontoise. Sur la base des travaux menés par la DATAR avec Territoires 2040, l'État est prêt à y contribuer.

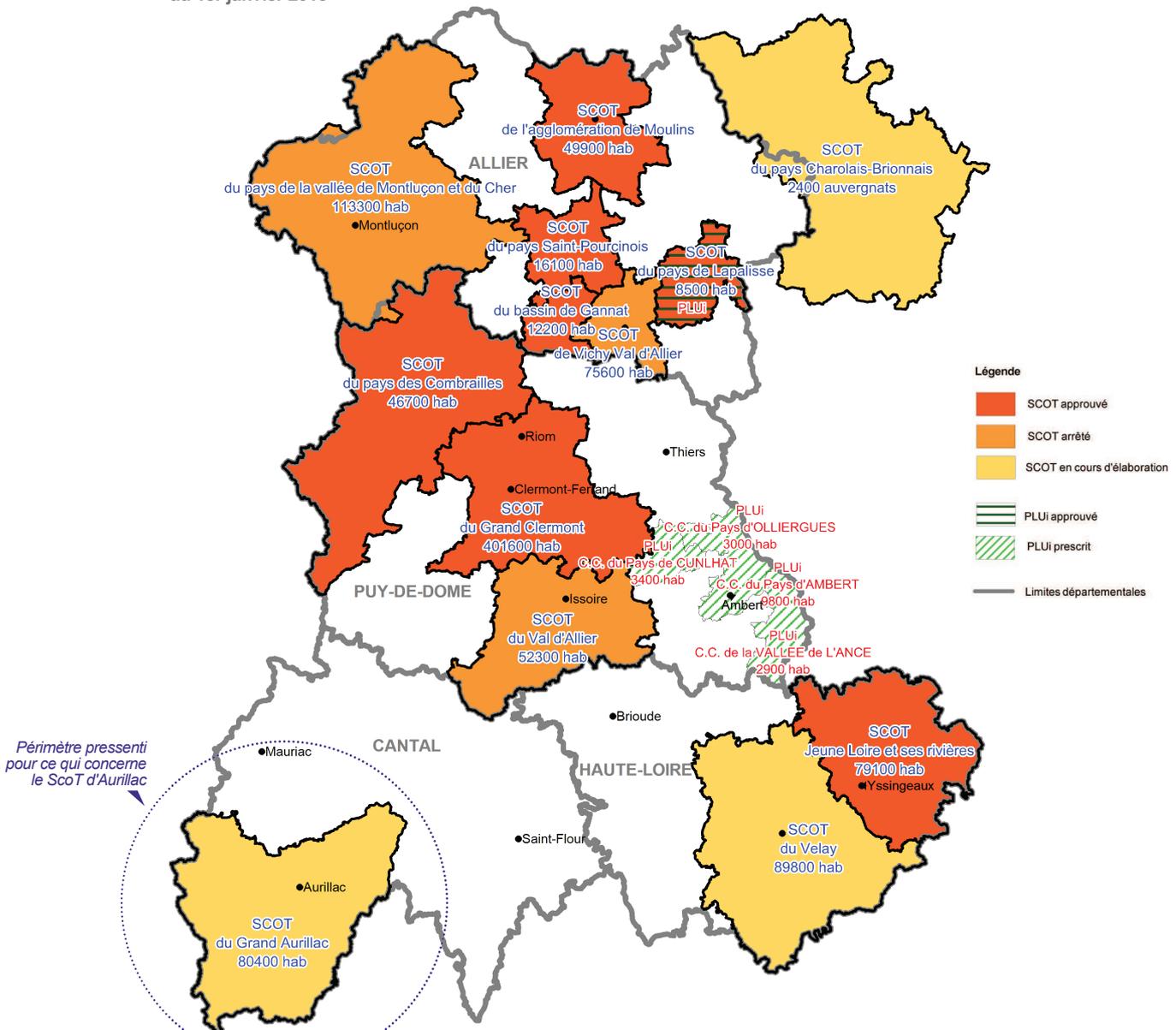
En tirant parti de cette approche prospective, il serait sans doute opportun que le pôle métropolitain amplifie les efforts de « marketing territorial » engagés par chacun de ses futurs membres.

Enfin, si les convergences en cours autour de l'Agence d'Urbanisme vont dans le bon sens, il est clair qu'une ingénierie de niveau métropolitain nécessite une montée en puissance continue d'un tel outil.

Ces investissements sur la prospective ne porteront de résultats que si les capacités de mise en œuvre sont à la hauteur du projet.

### Les SCOT et les PLUi en cours d'élaboration ou en vigueur

État d'avancement  
au 1er janvier 2013



# Coproduire les chantiers stratégiques métropolitains

Au-delà des collectivités qui le constitueront, la création du pôle interroge chacun des acteurs du territoire sur la façon dont il prend en compte le fait métropolitain dans sa propre action et dont il contribue, avec les autres, à la fois au développement de ce phénomène, à la maîtrise de ses externalités et à la solidarité entre les territoires.

Cette dernière partie du « point de vue de l'État » présente des chantiers stratégiques auxquels il contribue déjà où dans lesquels il est prêt à s'engager. Elle est organisée au travers de sept thèmes. Pour chacun d'eux, l'État est l'un des acteurs, parfois en tant que pilote mais plus souvent dans le cadre d'actions partagées avec d'autres collectivités.

Cette contribution pourra prendre des formes diverses selon les sujets. Dans un premier temps, il s'agira souvent de participation à des réflexions communes et d'apports des services en terme d'ingénierie. Ensuite pourra venir le soutien financier aux projets qui en découleront ou la mise en œuvre par les services des actions qui relèvent des compétences de l'État.

Ces sujets sont proposés en vue d'alimenter le débat entre les différentes collectivités qui viendront s'exprimer sur les actions à entreprendre en partenariat.

## Répondre au défi de coopérations, de mise en réseau des acteurs et d'ingénierie

La coopération envisagée et ses différents cercles de concertation ou d'association est une première étape pour initier des synergies entre acteurs sur ce territoire.

Cependant sur les différents champs, il ressort certains manques qu'il conviendrait de combler :

- sur le champ culturel, la mise en réseau de la programmation, la coordination des agendas culturels,
- en matière d'aménagement de l'espace, la mise en cohérence des projets à une échelle pertinente telle que l'interscot,
- enfin en matière d'économie, recherche et développement, des coopérations renforçant le lien entre sphères publiques et sphères privées avec notamment le traitement global des questions de ressources humaines.

La création d'un pôle métropolitain peut constituer un progrès dans l'organisation du dialogue entre collectivités, mais cette constitution peut aussi être propice pour réfléchir au développement d'un opérateur en capacité de monter et porter des projets urbains d'envergure métropolitaine.

Ce projet de pôle doit aussi renforcer le positionnement du territoire sur l'échiquier national en tirant parti et s'appuyant sur des expérimentations en cours ou déjà menées sur d'autres territoires métropolitains. C'est d'abord le cas du pôle lyonnais, pour

lequel une dynamique d'échange est déjà en place et pourrait être approfondie.

Des évolutions structurelles en vue de créer une métropole de rang européen y sont en cours et l'achèvement de l'autoroute A89 rapproche les deux agglomérations.

Il est aussi important de conserver une fréquence des échanges avec l'Ile de France. Ces deux axes peuvent également être complétés par des échanges avec d'autres pôles d'importance comme Bordeaux, Toulouse, Montpellier.

Bâtir une ambition métropolitaine c'est aussi se donner les moyens d'un projet ambitieux en dotant le pôle métropolitain d'une ingénierie étoffée.

S'il existe une dynamique positive sur le territoire, la mise en œuvre des projets s'avère parfois laborieuse. Cette situation est probablement la résultante d'un investissement inadapté des collectivités en matière d'ingénierie urbaine (dimensionnement des équipes, recours à des experts externes, concours d'idées, concours d'architecture). Même si l'appui de l'agence d'urbanisme se révèle précieux, les moyens des collectivités dédiés à cette structure demeurent en deçà de ce qui existe sur d'autres territoires métropolitains.

Afin d'accompagner les collectivités, l'État est prêt à participer au lancement d'une réflexion prospective métropolitaine sur le territoire (armature territoriale, perspectives démographiques, besoins des populations en équipements, en infrastructures et services, impact de l'arrivée de la LGV, territoires périphériques non couverts par les SCoTs) afin de contribuer à la coordination des politiques territoriales, d'apporter son expertise technique en participant à certaines études thématiques (consommation d'espace, marché du logement, impact de la péri-urbanisation sur l'agriculture, l'environnement, les paysages...) en partenariat avec l'agence d'urbanisme Clermont Métropole.

## Affirmer une image métropolitaine

Deuxième chantier d'envergure sur lequel l'État se propose comme partenaire : la question de l'attractivité. Afin de rayonner à l'échelle nationale et européenne, le pôle métropolitain doit affirmer son image.

Offrant l'image persistante d'une ville industrielle sombre, un peu endormie, sise dans un environnement paysager certes, remarquable, mais mal desservi, l'agglomération clermontoise présente encore l'image caractéristique de la ville « moyenne », assimilée aux métropoles d'équilibre telles que la DATAR l'entendait dans les années 70.

Pourtant, l'aire métropolitaine regorge de richesses à valoriser, aptes à renverser les clichés.

Aujourd'hui, l'attractivité du futur pôle métropolitain s'appuie sur l'écrin composé de paysages agricoles et forestiers, mais aussi d'espaces naturels dont la vallée de l'Allier et la chaîne des Puys sont les plus emblématiques.

Le Puy-de-Dôme bénéficie du label Grand Site de France et la chaîne des Puys et faille de Limagne dans son ensemble est proposée pour une inscription au patrimoine de l'UNESCO. Ce patrimoine constitue une image forte qui peut être valorisée en terme

de marketing par le pôle métropolitain.

La plaine agricole entre les zones urbaines et l'Allier, la présence à proximité immédiate de deux parcs naturels régionaux contribuent à cette image d'espace urbain inséré dans un écrin de verdure.

L'attractivité de la plaque urbaine tient aujourd'hui pour beaucoup à la qualité de ce patrimoine naturel et paysager.

Le renforcement de la métropole doit tenir compte de cet atout et faire en sorte de le préserver.



1. puy Pariou - DREAL Auvergne  
2. l'Allier à Vichy  
Loire nature-CEN Auvergne-M. Cramois  
3. Pont-du-Chateau - DREAL Auvergne





1. Vichy - DREAL Auvergne
2. PEI de Vichy - DREAL Auvergne
3. cathédrale de Clermont-Ferrand - DRAC Auvergne - Jacques Raffin
4. piste Michelin Cataroux - DREAL Auvergne
5. centre ville de Montferrand - IGN BD ortho

Outre les monuments – insignes du patrimoine monumental et archéologique (cathédrale de Clermont, églises romanes, plateau de Gergovie, de Corent et de Gondole) – et le site majeur formé par la chaîne des Puys, l'aire recèle des ensembles urbains de qualité qui ne sont ni connus, ni valorisés en termes d'image ou de foncier.

Les centres anciens de Montferrand, Chamalières, Beaumont, Royat par exemple, se caractérisent par des structures urbaines médiévales bien différenciées, dévoilant parfois des trésors architecturaux ; réelles plus-values au cadre de vie, mêlant l'image rassurante du bourg et la proximité de la nature avec le sentiment d'appartenance à une agglomération bien constituée.

Riom ou Vichy renvoient l'image de villes au riche patrimoine homogène et bien conservé renforçant l'attractivité du territoire à condition de s'inscrire dans un réseau de transports performant et structuré.

Une nouvelle image urbaine positive ne pourra se construire au détriment des espaces péri-urbains qui devront faire l'objet d'un important travail de requalification (entrées de villes, lotissements, zones industrielles et commerciales), dans le souci d'une consommation raisonnée des espaces et de la préservation de l'équilibre centre/périphérie.

Par ailleurs, à l'instar de Turin, ou plus modestement de Saint-Etienne, l'image d'une ville industrielle peut être (re)construite de manière positive autour de projets de reconversion et de valorisation de ses grands équipements industriels.



L'image d'une ville se construit également autour de l'exceptionnel, d'événements qui peuvent faire écho au niveau national, notamment autour du sport et de la culture.

L'offre culturelle est globalement de qualité, pas toujours lisible ni coordonnée, qu'il s'agisse des équipements ou des manifestations.

Dans le domaine du spectacle vivant, de nombreuses propositions sont reconnues au niveau national : programmation dans le domaine des musiques actuelles de la Coopérative de Mai, Danse et théâtre à la Scène Nationale de Clermont-Ferrand, scène conventionnée Arts du cirque de Cusset, Scène conventionnée chanson à Cébazat. Restent à construire des propositions innovantes de programmation dans le domaine des arts lyriques entre Clermont-Ferrand et Vichy.

Dans le domaine des arts plastiques, outre le FRAC qui œuvre à l'échelle régionale et dont le site permanent participe à l'image de Clermont-Ferrand, de nombreuses propositions sont portées par des acteurs associatifs. Ce secteur mériterait un accompagnement fort qui pourrait se fédérer dans un événement phare à long terme.

Enfin, la constitution du pôle métropolitain pourrait contribuer au renouvellement dans le domaine des musées et regrouper des collections relatives à l'histoire de la région, de son riche passé gallo-romain à l'art populaire en évoquant également d'autres thématiques plus contemporaines.

De manière générale, le réseau d'équipements culturels nécessiterait une approche coordonnée afin de mesurer la pertinence d'éventuels investissements dans de futurs projets. Un accompagnement financier de l'État pourra être envisagé, en fonction des projets et de leur ambition sous la forme de conventions de moyens.

Explorer la place de la culture dans toutes ses dimensions, comme les possibles articulations entre culture – industrie – recherche, culture et entrepreneuriat économique et social ou encore culture – enseignement – jeunesse, serait de nature à favoriser l'émergence d'une identité métropolitaine portée par tous les habitants, elle-même vecteur de rayonnement.

Dans le domaine sportif, une image positive est renvoyée par quelques équipes comme l'Association Sportive Montferrandaise et par l'organisation d'événements exceptionnels comme la coupe Davis. Cependant, c'est autour de la présence de sportifs de haut niveau que l'espace métropolitain peut encore renforcer une image attractive et dynamique. Les équipements sportifs présents à Vichy comme dans l'agglomération clermontoise permettent d'accueillir la formation et l'entraînement d'équipes sportives et d'athlètes de premier plan dans leurs disciplines. Ces capacités pourraient être encore améliorées par la création d'hébergement pour les jeunes sportifs, thème sur lequel le CREPS de Vichy et le pôle métropolitain pourraient œuvrer en commun.

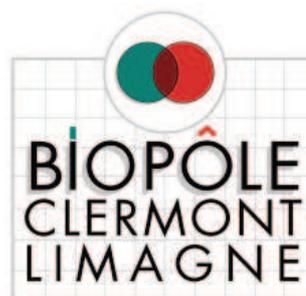
## Inscrire le territoire dans l'économie de demain

Deux grandes filières d'excellence économique, les industries de la mobilité et l'agroalimentaire irriguent le territoire.

L'espace métropolitain bénéficie de l'apport et de l'aura de groupes industriels mondiaux que sont Michelin, Volvic, Aubert et Duval, Limagrain. Ces groupes historiquement ou par nature très liés au territoire ont réalisé récemment des investissements importants. Ce contexte constitue une situation exceptionnelle à l'échelle nationale. Pour autant, cela ne constitue pas une « garantie assurantielle ».

Les deux pôles de compétitivité (Céréales Vallée et ViaMéca) et des clusters (Nutravita) en recherche-développement, viennent structurer l'activité et contribuent à donner une image spécifique au territoire, s'appuyant d'une part sur les biotechnologies, d'autre part sur la mécanique et la chimie.

Dans un contexte de concurrence accrue des territoires et des métropoles, il paraîtrait opportun de renouveler les liens entre le territoire et ces entreprises mais également de permettre le développement ou l'arrivée de nouveaux établissements. Cette assise territoriale est essentielle pour la continuité de l'activité d'une coopérative comme Limagrain.



# 7 clusters d'excellence

## Secteur de la santé

### **Nutravita**

alimentation, santé (54 adhérents)

### **Institut de recherche pharmabiotique**

probiotiques pharmaceutiques  
(20 adhérents)

### **Analgesia Partnership**

santé, traitement de la douleur  
(8 adhérents)

## Secteur de l'industrie, de la mécanique et de la mécatronique

### **Mémo Mécatronique**

métiers de la mécanique  
et de la mécatronique (23 adhérents)

### **JCEP**

plasturgie, extrusion plastique  
(31 adhérents)

## Secteur des TIC et de l'environnement

### **Auvergne TIC**

technologies de l'information  
et de la communication  
(64 adhérents)

### **Entreprise pour l'environnement et l'innovation en Auvergne (E2IA)**

éco-activités, écotechnologies  
(12 adhérents)

source : DREAL Auvergne

# 3 pôles de compétitivité dont deux interrégionaux

## ViaMéca

Pôle de compétitivité national, rattaché aux régions Rhône-Alpes et Auvergne. Ce pôle étend ses activités dans toutes les régions constituant le Massif Central. Il est dédié aux activités de la mécanique, des matériaux et de la conception, dont les champs d'application sont les véhicules, les machines et les ensembles de structure.

## Céréales Vallée

Pôle de compétitivité national spécialisé dans les sciences du végétal dont les thématiques principales sont les céréales pour le futur, la nutrition humaine et animale, et les agromatériaux.

Ce pôle est porté par la coopérative Limagrain et par le centre INRA de Clermont/Theix/Lyon.

L'Auvergne participe au pôle **Elastopôle**, porté par la région Centre, dont l'objectif est de rapprocher les forces industrielles, scientifiques et universitaires de la filière caoutchouc et polymères dans le cadre de projets collaboratifs concernant les domaines scientifiques suivants : matériaux polymères, conception/formulation, processus de fabrication, environnement et énergie, économie et formation.

Les régions Ile-de-France et Pays de la Loire sont également partenaires de ce pôle.

source : DREAL Auvergne

# Limagrain, une structure coopérative à rayonnement international

Les "Technologies du Vivant" occupent une large part du tissu industriel du Puy-de-Dôme. Le secteur agro-alimentaire et l'industrie pharmaceutique y sont particulièrement développés (Limagrain, Danone, Aventis / Merck-Sharp & Dhome Chibret, Schering Plough, Hoechst Marion Roussel, etc...).

Limagrain s'appuie sur des coopérateurs agricoles issus de la plaine de Limagne. Le groupe Limagrain est spécialiste des semences de grandes cultures, des semences potagères et des produits céréaliers, classé aujourd'hui 4ème semencier mondial.

Il est par ailleurs fortement impliqué dans le pôle de Compétitivité Céréales Vallée implanté sur le Biopôle Clermont-Limagne.

Limagrain, c'est 3 500 agriculteurs adhérents en Limagne.

Les biotechnologies sont quant à elles représentées par une cinquantaine d'entreprises innovantes. La plupart d'entre elles, sont des start-up implantées sur le Biopôle Clermont-Limagne.

Outre le Biopôle Clermont-Limagne, trois parcs thématiques ont vu le jour en région Auvergne : le Bioparc à Vichy (Beauté, Santé, Forme), le Biopôle de Haute-Auvergne à Aurillac (Terroir-Environnement) et le Naturopôle à Saint-Bonnet-de-Rochefort (produits naturels) ; quatre sites qui travaillent eux-aussi en réseau sous l'identité Auvergne Biocluster.

source : DRAAF Auvergne



campus des Cézeaux-ENGREF - DREAL Auvergne



vue de Clermont-Ferrand - DREAL Auvergne

➔ **Densifier le tissu économique par une organisation en réseau et une plus grande interdépendance**

Plusieurs enjeux sont identifiés pour lesquels une mobilisation coordonnée des acteurs de l'espace métropolitain pourrait jouer un rôle de catalyseur :

- consolider l'implantation des grandes entreprises locales, en particulier en développant les conditions favorables au recrutement des cadres dont elles ont besoin,
- accroître la visibilité en affirmant et positivant l'image du pôle métropolitain au plan national,
- conforter le tissu des PME-PMI innovantes,
- renforcer les relations entre les grands groupes et les PME-PMI dans le but de contribuer à la croissance de PME-PMI performantes,
- prendre appui sur la transformation des activités et métiers de grands groupes pour favoriser le développement d'un secteur de services aux entreprises.

L'action des collectivités publiques contribue à ces enjeux par l'amélioration de l'offre de services pour les entreprises mais aussi pour leurs collaborateurs.

Ceux-ci sont notamment sensibles aux performances de l'agglomération en termes de déplacement et d'accessibilité, de logement, de santé, de culture, de sécurité et à l'ensemble des facteurs d'attractivité abordés par ailleurs dans ce « point de vue ».

Sur ces différents sujets, l'État et les collectivités peuvent développer un rôle d'intermédiation, en particulier en favorisant l'émergence de projets et l'arrivée de nouvelles entreprises ou encore les liens entre entreprises et établissements de formation.

Par ailleurs, en partenariat avec les acteurs économiques, le pôle métropolitain pourrait travailler à l'identification des besoins des entreprises en terme de profils de recrutement.

Un dispositif dédié à la prospection et au recensement de l'offre en matière de services aux entreprises et à l'accueil des « compétences rares » permettrait de mieux positionner l'espace métropolitain.

Ce dispositif traiterait à la fois des sujets relevant de l'environnement des entreprises et des ressources humaines (question de l'emploi du conjoint ...).

➔ **Favoriser l'émergence de nouvelles activités**

Inscrire le territoire dans l'économie de demain, passe toutefois par des efforts particuliers sur les domaines suivants :

- intensifier les liens des établissements de formation et de recherche avec les entreprises en matière d'innovation et de transfert de technologie,
- valoriser les niches d'excellence : agronomie, bio-technologies, pharmacie, éco- construction et bois, tourisme et thermalisme, aéronautique, économie du numérique,
- consolider ou plutôt développer la dimension de plate-forme logistique favorisée par le positionnement central et l'existence d'un nœud autoroutier et la perspective de saturation de l'axe rhodanien.

Les collectivités publiques peuvent jouer un rôle de facilitateur dans ces domaines, créer les conditions favorables à l'installation d'entreprises et communiquer sur les atouts du territoire.

➔ **Mettre en œuvre  
une stratégie de développement  
pour l'enseignement supérieur  
et la recherche**

L'enseignement supérieur et la recherche constituent le socle d'une stratégie de développement fondée sur l'économie de la connaissance.

A l'échelle du pôle métropolitain, il y a un enjeu à affirmer la place de l'enseignement supérieur et de la recherche auvergnate aux plans national et international, en assurant une plus grande visibilité d'un pôle métropolitain irriguant l'ensemble des campus en Auvergne.

Il convient de :

- rassembler l'ensemble des établissements du supérieur, pour donner de la cohérence et garantir la lisibilité de l'offre de formation,
- développer des synergies avec des pôles universitaires voisins, en particulier Lyon – Saint-Etienne,
- développer les liens avec le tissu économique et favoriser le transfert de technologie,
- conforter les pôles d'excellence en matière de recherche en attirant de jeunes chercheurs et des scientifiques de haut niveau,
- sécuriser les parcours, structurer une offre d'accompagnement aux étudiants décrocheurs et développer la formation tout au long de la vie.

Une partie de ces enjeux passe par le développement d'une politique de vie étudiante attractive sur le territoire en ce qui concerne notamment le logement, l'accès aux ressources numériques, les activités culturelles et sportives.

Des partenariats avec le CROUS, l'AFPA et les établissements peuvent être développés pour favoriser l'accès aux études pour tous.

## Enseignement supérieur et recherche médicale ... un enjeu pour le territoire

*Les récents travaux menés dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ont permis de préciser les moyens à mobiliser pour mieux positionner la recherche hospitalo-universitaire, dans un contexte de concurrence nationale et internationale : organisés dans le cadre de départements hospitalo-universitaires (DHU), les enseignants-chercheurs cliniciens seraient renforcés, pour se positionner sur quelques axes forts de développement et contribuer sur des segments particuliers à l'effort national d'excellence.*

*A cet égard, le CHU de Clermont-Ferrand est de petite taille mais dispose d'un potentiel de développement à soutenir. Il lui faut donc accroître le dynamisme et la visibilité de ses missions recherche et innovation, tout en envisageant d'importantes évolutions en matière de formation et d'enseignement, afin de se mettre plus complètement encore au service des territoires métropolitain et auvergnat.*

*La création en 2012 de l'Institut des sciences de l'image pour les techniques interventionnelles (ISIT) illustre les liens de partenariat tissés entre le CHU, le CNRS et l'Université d'Auvergne-faculté de Médecine, rassemblés au sein d'un laboratoire dont l'ambition est d'inventer les technologies qui façonneront la chirurgie de demain.*

*La création du consortium RESAR (REcherche SARcopénie) réunissant une dizaine de partenaires publics et privés (CHU de Clermont-Ferrand, CRNH, UdA, Universités de Bordeaux, LPH, ASL, Sanofi...) témoigne aussi des partenariats consolidés localement entre les mondes de la recherche, de la formation, de la pharmacie et de l'industrie agroalimentaire au profit de la santé des séniors.*

source : ARS Auvergne

## Le dynamisme de l'enseignement supérieur Effectifs 2011-2012

*L'académie de Clermont-Ferrand comptabilise pour l'année 2011-2012, 46.347 étudiants soit +3,4% par rapport à l'année 2010-2011.*

*Il s'agit de la plus forte hausse pour la France métropolitaine, avec une moyenne nationale de +1,2%.*

*Sur ce total de 46.347 étudiants, 31.487 étaient inscrits dans les deux universités clermontoises :*

*- Université d'Auvergne 16.909 étudiants (+8% par rapport à 2009-2010)*

*- Université Blaise Pascal 14.578 étudiants (+4% par rapport à 2009-2010)*

*Il s'agit du plus fort taux académique (+6,1%) à l'échelle de la métropole, avec une moyenne nationale de +0,8%.*

source : repères et références statistiques, MESR, édition 2012 PRES Clermont Université

## Renforcer l'intermodalité et l'accessibilité, sujet majeur pour le pôle métropolitain

Au niveau de l'accessibilité externe, le désenclavement autoroutier a été réalisé, et, il apparaît important d'interconnecter le pôle avec les centres de décision (nationaux et internationaux), en développant les trains d'équilibre du territoire et la Grande Vitesse Ferroviaire.

En ce qui concerne la question des déplacements internes au pôle, l'enjeu majeur est d'améliorer la gouvernance entre les autorités organisatrices de transports (AOT) afin que ces dernières deviennent progressivement organisatrices d'une mobilité durable pour le territoire.

Il convient également de poursuivre les évolutions des services de TER avec le cadencement et l'offre supplémentaire Nord-Sud et Est-Ouest.

Disposer d'un bouquet de services à la mobilité innovant et performant est aussi un gage d'attractivité d'un territoire.

Sur ce chantier, l'État dispose de leviers non négligeables qui touchent à l'élaboration de la politique, de la planification, des infrastructures, de la régulation et du contrôle. Il est aussi maître d'ouvrage d'infrastructures directement ou via des opérateurs routiers ou ferroviaires (RFF, Gares et Connexions) et organisateur de services : Grande vitesse, trains d'équilibre du territoire et bientôt services routiers interrégionaux.

Dans les faits, l'implication partenariale de l'État se traduit notamment par la mise en œuvre du programme d'action de l'Agence Clermont Métropole intégrant une réflexion sur les services de transports collectifs à l'échelle des territoires concernés par le phénomène de métropolisation.

De plus, des actions sont engagées au titre du protocole de coopération des 13 AOT d'Auvergne en terme d'information multimodale, d'intégration tarifaire, de billettique commune et d'articulation de services, y compris les transports à la demande et les Nouveaux Services à la Mobilité.

L'État reste disponible pour tout partenariat complémentaire sur ces sujets essentiels.

## Préparer la ville durable

À l'appui de l'affirmation d'une image métropolitaine, les mutations vers une ville durable prennent ici tout leur sens.

Au-delà des quartiers nouveaux, les caractéristiques de ce territoire exigent de s'intéresser également aux quartiers anciens à valeur patrimoniale comme à ceux issus des différentes vagues de périurbanisation. L'essentiel des enjeux de mutation se joue effectivement sur l'existant.

Des dynamiques positives en faveur de la ville durable sont déjà en route. Il s'agit désormais de les amplifier.

En 2009, Clermont-Ferrand a figuré parmi les 13 Écocités retenues lors du premier appel à projet national. Cette reconnaissance place l'agglomération dans un club de grandes villes dynamiques assez proche de la dynamique actuelle des pôles métropolitains.

Quelques-uns des projets qui présentaient un caractère particulièrement innovant et répondaient à des critères stricts ont pu bénéficier de subventions dans le cadre des investissements d'avenir.

Ils ne reflètent qu'une partie de ce que l'on

peut attendre d'un positionnement en tant que métropole durable : l'alliance entre une nature préservée et la mise en œuvre d'innovations techniques et scientifiques, si elle est relayée par une dynamique de projet (pilotage, ingénierie), pourrait constituer une marque fédératrice du pôle métropolitain en émergence.

Les services locaux de l'État se sont engagés et ont soutenu la candidature de Clermont-Ferrand lors de l'appel à projet Ecocité. La promotion de projets répondant aux objectifs d'un développement durable de la métropole peut aussi recevoir des aides, par exemple via le soutien de l'ADEME.

Afin d'encourager la démarche, l'État propose :

- de contribuer à faire vivre le projet global Ecocité et de faciliter les échanges d'expériences avec les autres villes en démarche Ecocité,
- de favoriser la mobilisation des financements en faveur des projets,
- de contribuer à l'échange d'expériences en local à travers l'animation régionale écoquartier.

# La dynamique Écocité

Parmi les actions de la démarche Ecocité ayant bénéficié de financements, deux d'entre elles peuvent être soulignées :

- La première, sous maîtrise d'ouvrage Clermont-Communauté, concerne l'étude du potentiel géothermique des aquifères et des réseaux d'eaux usées. Le territoire, d'un point de vue géologique, semble en effet propice au développement de la géothermie basse et très basse énergie.
- La seconde, sous maîtrise d'ouvrage privée, concerne la réduction de la vulnérabilité au risque inondation et la mise en valeur de la trame urbaine « verte et bleue », sur le site Cataroux - Les pistes à Clermont-Ferrand. L'eau contribue déjà au rayonnement des communes telle que Volvic, Royat, Vichy mais le territoire est aussi affecté par des risques d'inondations : Vichy ainsi que Clermont-Riom font partie des territoires à risques importants d'inondation. La prise en compte exemplaire des risques d'inondation dans les nouveaux projets urbains en valorisant la présence de l'eau dans la ville pourrait contribuer à construire la métropole durable de demain et constituer le socle d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation.

Source : DREAL Auvergne - DDT Puy-de-Dôme

## Gérer l'espace et les externalités de la métropolisation

La dynamique de métropolisation clermontoise se traduit par une extension urbaine sur un large couloir allant d'Issoire à Vichy et l'arrivée de nouveaux résidents sur de nombreuses communes rurales de taille modeste, travaillant essentiellement dans les grands pôles d'emploi des agglomérations.

Ces modifications sociologiques et démographiques induisent de nouvelles attentes en terme d'équipements et services générant de nouvelles charges de fonctionnement. Les effets spatiaux de la métropolisation en cours sont visibles :

- accélération de l'artificialisation des terres avec un mitage des zones agricoles à fort potentiel agronomique (voir cartes page 22),
- nouvelles mobilités avec en particulier l'allongement des distances domicile / travail et des préoccupations liées au temps et au coût de trajet qui ne sont pas sans conséquences sur l'environnement et l'action des collectivités,
- évolution des paysages dans le sens d'une banalisation.

Ces externalités ont un impact indéniable sur l'image et pourraient nuire à l'attractivité du territoire, fortement portée par la richesse environnementale et paysagère, ainsi qu'à l'activité économique de la filière végétale.

De nombreuses collectivités sont déjà dotées d'un document de planification stratégique ou le seront prochainement<sup>1</sup>, mais ce n'est pas le cas partout. Des actions à une échelle appropriée méritent d'être engagées pour assurer une meilleure gestion des espaces à dominante agricole situés entre les pôles urbains, pour articuler les différentes initiatives de planification stratégique (SCoT...) et pour

se doter de solides outils visant à assurer une maîtrise foncière sur le territoire et notamment en matière de développement économique. Enfin une protection coordonnée de certains espaces agricoles (Limagne) et naturels (espaces emblématiques mais aussi continuités écologiques) s'impose, afin de ne pas réduire les facteurs d'attractivité et d'activités économiques que représentent ces espaces.

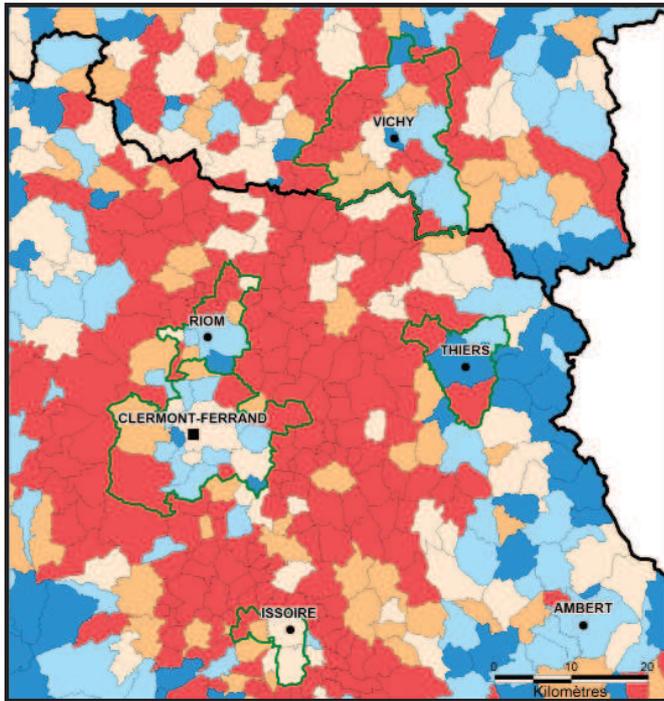
L'État propose, en accompagnement du futur pôle métropolitain, et en associant la région et les deux départements :

- de contribuer au développement des dispositifs de connaissances existants. La mise en place d'un observatoire foncier à une échelle élargie permettrait un suivi de la dynamique foncière : constructions, disponibilités, potentiel de densification, marchés, terres agricoles artificialisées. L'élaboration d'un schéma partagé de l'offre économique stratégique (zones d'activités) pourrait en découler,
- de soutenir la bonne articulation entre SCoT(s) pour faciliter l'accueil des populations et des activités tout en assurant la préservation des terres agricoles à haute valeur agronomique et des espaces naturels et pour maîtriser l'étalement urbain. Le pôle métropolitain, bien que ce sujet dépasse son périmètre, ne peut l'ignorer. La mise en place d'un partenariat incluant les EPCI limitrophes sous influence du phénomène de métropolisation (bassins d'Ennezat, Maringues, Randan et Aigueperse) méritera d'être envisagée ou développée.

1 - SCoT approuvés ou en cours : Vichy-Val d'Allier, Grand Clermont, Pays des Combrailles, Gannat, Issoire Val d'Allier

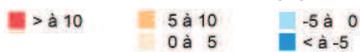
# La Limagne, un foncier agricole sous pression

Évolution de la population  
entre 1999 et 2009 par commune

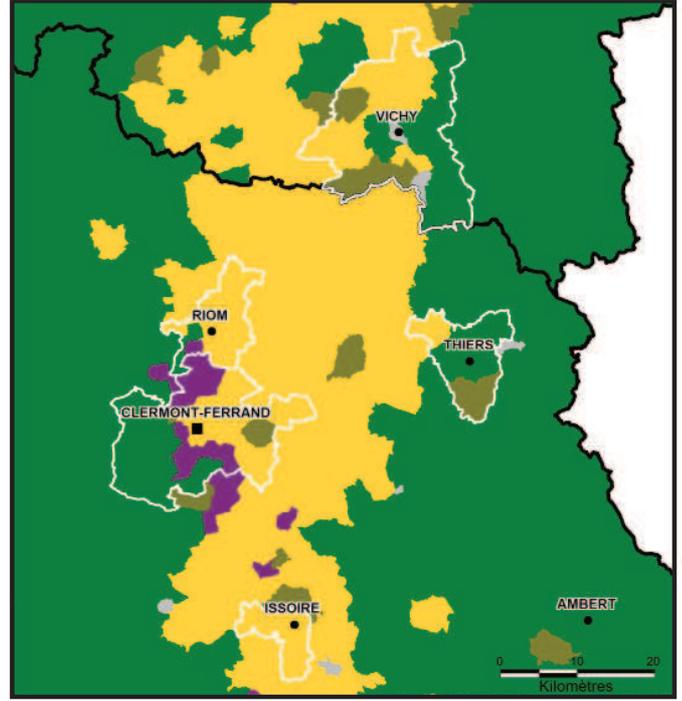


sources : INSEE - recensement de la population 1999-2009 - fond de carte IGN

taux d'évolution 1999-2009 de la population par commune en %

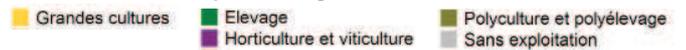


Orientation technico-économique dominante  
des exploitations agricoles par commune en 2010



sources : AGRESTE - recensement agricole 2012 - fond de carte IGN

OTEX dominante des exploitations agricoles



La croissance de la population est particulièrement élevée en périphérie des centres urbains et dans les espaces compris entre les villes de Vichy, Riom, Clermont-Ferrand, Thiers et Issoire. Cette croissance démographique entraîne un développement de l'habitat résidentiel de type pavillonnaire fortement consommateur d'espace.

Ces zones se situent dans la plaine de la Limagne, qui présente un fort potentiel agricole orienté vers la production de grandes cultures de qualité (maïs semence, blés panifiables).

*Un enseignement  
secondaire performant  
malgré les contraintes  
liées à la dispersion et  
la taille des structures*

*L'Académie de Clermont-Ferrand se caractérise par un contraste marqué entre des zones urbaines, notamment la plaque métropolitaine pour le Puy-de-Dôme et l'Allier, et des zones rurales et de moyenne montagne.*

*Il en découle une dispersion importante de nombreuses structures d'enseignement de petite taille, ce qui soulève des questions extrêmement sensibles en termes d'aménagement éducatif du territoire : elles sont au cœur de la démarche de co-construction engagée avec les collectivités territoriales.*

source : Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

## Prendre en compte les besoins de solidarité territoriale

Si le phénomène métropolitain se caractérise par une concentration sur un territoire de population et de ressources, cette approche dynamique ne doit pas occulter des préoccupations d'équité pour éviter en son sein ou à la périphérie des fractures sociales et/ou territoriales.

En Auvergne, la fragilité démographique du territoire régional, conduit à une crainte partagée de « décrochage territorial » : d'une part, les territoires sous influence de la métropolisation ; d'autre part, les territoires soumis au risque de perte de population. La question particulièrement sensible est celle des services rendus à la population en terme d'éducation, de santé, de culture, voire de commerces.

Sur la question de l'accès aux soins, l'Agence régionale de santé (ARS) a organisé l'offre de santé en région sur des principes de partage de compétences et de mutualisation de ressources rares. Dans ce projet (projet régional de santé), le CHU et le pôle hospitalier universitaire ont un rôle structurant, qui pourrait être renforcé par un rayonnement accru du territoire métropolitain auvergnat. Cela optimiserait également la capacité de CHU à recruter des praticiens et chercheurs de haut niveau, au bénéfice de l'ensemble du territoire régional.

L'État et l'ARS proposent :

- d'accompagner l'échange entre les différents territoires sur la question de la solidarité territoriale et des complémentarités,
- d'assurer avec le comité régional de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé une surveillance de la démographie des professions de santé,
- de mobiliser l'ensemble des moyens prévus par le programme d'appui à l'offre libérale de premiers recours du Projet régional de santé au profit des territoires prioritaires,
- d'accompagner le CHU de Clermont-Ferrand, les centres hospitaliers et les autres établissements et services de santé, dans la mise en œuvre des coopérations permettant de partager et mutualiser les compétences médicales,
- de mettre en œuvre la convention signée le 10 octobre 2012 entre la faculté de médecine de l'Université d'Auvergne et les médecins généralistes, relative à l'amélioration de la répartition régionale de la profession.

Cette complémentarité observée en matière d'offre de santé se traduit sur des modes sensiblement similaires sur d'autres champs : culture, éducation. Selon que la capitale régionale sera une ville moyenne en déclin ou une métropole qui s'affirme, les auvergnats y trouveront une offre de services plus ou moins étendue.

Actuellement, les services présents sur le territoire de la métropole assurent au bénéfice de l'ensemble de la région un niveau élevé de service en matière de santé et une offre quasi complète de formation jusque dans le second cycle universitaire, sachant qu'ensuite les complémentarités sont organisées plus généralement au niveau national.

Dans ces deux domaines, on note également un effort de solidarité marqué avec les territoires plus ruraux de l'Auvergne : l'organisation de la formation des étudiants en médecine venant renforcer la présence médicale sur l'ensemble du territoire et la répartition des moyens en terme d'éducation permettant d'assurer une bonne réussite scolaire dans les niveaux primaire et secondaire pour les jeunes auvergnats.

Si cette approche montre un intérêt partagé entre territoire ruraux et territoires métropolitains, en faveur d'un renforcement du poumon économique régional, pour autant des actions spécifiques doivent être envisagées pour répondre au risque de fracture territoriale.

*L'enseignement secondaire peut être qualifié de performant dans l'académie de Clermont-Ferrand :*

- *La fluidité des parcours est consolidée de l'école à l'enseignement supérieur.*
- *Le taux de redoublement à tous les niveaux a été abaissé et se situe aujourd'hui en deçà de la moyenne nationale, et le taux de passage en seconde a été amélioré et rejoint progressivement la moyenne nationale : encourager et soutenir l'ambition des élèves, notamment en secteur rural, est l'une des priorités du projet d'académie.*
- *Le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Dans l'Académie le pourcentage des élèves sortis prématurément du système éducatif est inférieur à la moyenne nationale (4,5 % contre 5 %).*
- *Les résultats aux examens sont satisfaisants et en constante progression.*
- *Le taux de réussite au brevet est supérieur à la moyenne nationale (+0.7 point), et les résultats au baccalauréat sont bons et progressent chaque année : l'Académie se situe de près d'un point au-dessus de la moyenne nationale pour la voie générale et de plus de deux points pour la voie technologique.*
- *Le taux de réussite au brevet de technicien supérieur de l'Académie est supérieur de plus de 4 points à la moyenne nationale.*

## ont participé à l'élaboration de ce document :

Préfecture de région - SGAR

DREAL Auvergne

DIRECCTE Auvergne

DRAC Auvergne

DRAAF Auvergne

DRJSCS Auvergne

DRFIP Auvergne

PRES Clermont Université

Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

ARS Auvergne

INSEE Auvergne

Préfecture de l'Allier

Préfecture du Cantal

Préfecture de la Haute-Loire

Préfecture du Puy-de-Dôme

DDT de l'Allier

DDT du Cantal

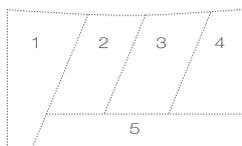
DDT de la Haute-Loire

DDT du Puy-de-Dôme

ADEME

Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central

## crédits photos page de couverture



1. centre ville de Riom - IGN BD ortho

2. gare de Riom/Chatel-Guyon - DREAL Auvergne

3. immeuble Clermont-Ferrand - DREAL Auvergne

4. Vichy - DREAL Auvergne

5. vue de l'agglomération de Clermont-Ferrand - DREAL Auvergne

## document et annexe INSEE téléchargeables sur :

[www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)

## Préfecture de la région Auvergne

18 Bd Desaix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tél : 04 73 98 63 63 - Fax : 04 73 98 61 00

[www.puy-de-dome.pref.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr)

